

Image not found or type unknown



Extraction cuisine pro

Par **Charly1912**, le **24/05/2021** à **23:18**

Bonjour,

J'ai signé une promesse de vente, sous conditions suspensives, pour un bar-tabac-brasserie, et je viens de constater qu'il n'y a pas d'extraction dans la cuisine actuelle. Suis-je en droit de demander au bailleur ou au vendeur d'effectuer les travaux.

Vous en remerciant par avance.

Cordialement.